AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0095
FR0000039620-FS0029

12 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 janvier 2021, la société à responsabilité de droit luxembourgeois ACF I Investment S.à. r.l.[1] (24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 janvier 2021, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 821 303 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 3,94% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

[1] Contrôlée par Ardian Holding SAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 858 964 actions représentant 23 427 469 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.